Belvaux/Sanem, le 22 février 2024

# AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que suivant décision de Monsieur le Ministre ayant dans ses attributions l'Environnement en date du 13 février 2024, réf N° **1/22/0497/RG,** la société

**Kronospan Luxembourg S.A :**

a eu l'autorisation **pour un recours gracieux (1/22/0497) à Soleuvre, rue Gadderscheier**

- **La modification de l'arrêté 1/22/0497 du 26 octobre 2023, sollicitée par le point (1) du recours gracieux du 04 décembre 2023, est accordée sous réserve des conditions reprises à l'article 2 subséquent.**
- **Les modifications de l'arrêté 1/22/0497 du 26 octobre 2023, sollicitées par les points (2) et (3) du recours gracieux du 04 décembre 2023, sont refusées sur base des éléments de droit et de fait exposés au préambule.**

Conformément à l'article 19 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours peut être interjeté auprès du tribunal administratif statuant comme juge de fond. Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance dans un **délai de quarante jours** à partir de la notification de la décision par requête signée d'un avocat à la Cour.

La soussignée, Bourgmestre de la commune de Sanem, certifie que le présent avis est dûment affiché du **22 février 2024 au 02 avril 2024 inclus.**

Belvaux, Sanem, date qu'en tête

Pour le Collège des bourgmestre et échevins,
la bourgmestre,

Pour la Bourgmestre empêchée,

Simone Asselborn-Bintz

Nathalie Morgenthaler, échevine

La secrétaire,

Manon Greven